

« Permanences de l'ASMAPE » Dates des permanences

Le mercredi après-midi de 14h30 à 17h (23 août, 13 septembre et 11 octobre)

À l'Annexe de Vitry-en-Artois (rue de l'école Maternelle)

Le lundi après-midi de 14h30 à 17h (28 août, 18 septembre et 16 octobre)

À la Mairie de Marquion (15 rue de la Mairie)

Présence de l'ASMAPE sur le territoire Osartis-Marquion

Osartis-Marquion a développé un partenariat avec l'ASMAPE pour soutenir au mieux ses habitants dans leurs projets. La communauté de communes vise ainsi une démarche plus volontariste en termes de développement durable. L'ASMAPE tiendra deux permanences par mois sur le territoire.

Présentation de l'ASMAPE

L'ASMAPE (Accompagnement Solidaire et Mutualisé lié à la Précarité Énergétique) vous accompagne dans la recherche de financements de projets liés à la rénovation énergétique, à l'adaptation de logement ou encore à l'amélioration de l'habitat. Propriétaires et locataires peuvent tout autant bénéficier d'avantages fiscaux.

Les objectifs de l'ASMAPE

Les objectifs sont de traiter des situations de mal logement, d'adapter les logements au vieillissement des personnes et aux situations de handicap, promouvoir les travaux d'économie d'énergie et produire des logements locatifs à loyer abordable.

Les apports de l'ASMAPE

Les projets sont pris en charge du diagnostic au montage des dossiers en passant par la recherche de financements. L'équipe de l'ASMAPE accompagne dans les démarches techniques, financières, juridiques et fiscales.

La tarification de l'ASMAPE

Le coût de la prestation est forfaitaire, en-dessous d'1% du montant de la dépense, et il peut être remboursé en fonction des plafonds de l'Agence nationale de l'habitat. Il est important de venir en permanence avec votre revenu fiscal de référence afin de vérifier si vous êtes éligible aux aides.